



ENSEMBLE, REFUSONS LE MÉPRIS : POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ DES ENSEIGNANTS AU CNSMD DE PARIS ET DE LYON

Mardi 21 janvier 2025

Vous enseignez depuis 10, 20 ou 30 ans au CNSMD ? Vous avez fait de l'excellence votre métier ? Pourtant, votre engagement et votre fidélité sont aujourd'hui remis en question.

Le 14 janvier 2025, lors d'une réunion avec des enseignants, la direction du CNSMD de Paris aurait affirmé qu'il était « illusoire » d'espérer que les négociations salariales intègrent la reprise de l'ancienneté. **Ces mots, inacceptables, interrogent sur la place accordée à l'expérience et à l'investissement des enseignants dans nos conservatoires.**

ANALYSE D'UNE SITUATION :

Prenons l'exemple d'un enseignant accompagnateur, avec 25 ans d'expérience, qui atteint le dernier échelon de sa grille après 7 ans. Pendant 18 ans, il restera bloqué à un salaire de 1650 € nets par mois à temps plein, sans progression.

Demain, sans reprise d'ancienneté, il sera reclassé comme un nouvel arrivant, repartant au début de la grille salariale. Une situation qui illustre un besoin urgent de réformer les critères de reconnaissance de carrière.

POURQUOI UNE REPRISE DE L'ANCIENNETÉ EST ESSENTIELLE :

1. **Valoriser l'expérience professionnelle** : l'ancienneté reflète des années d'expertise et de service.
2. **Assurer l'équité salariale** : reconnaître l'investissement passé des enseignants est une question de justice sociale.
3. **Renforcer l'attractivité des métiers** : une carrière sans perspective de progression décourage les nouvelles générations.

LES ATTENTES DE L'INTERSYNDICALE :

- Une **reprise de l'ancienneté** dans les nouvelles grilles de rémunération.
- Un **engagement des directions des CNSMD** pour défendre les droits des enseignants.
- Une **politique salariale transparente et équitable**, à la hauteur des qualifications et des responsabilités.

AGIR POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PLUS JUSTE

L'intersyndicale reste mobilisée pour défendre les intérêts des enseignants des CNSMD. La reconnaissance de l'ancienneté est un enjeu crucial pour rétablir l'équité et redonner toute sa valeur à l'engagement des professionnels.